



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

BOUVET à Longuenée-en-Anjou (49220)  
PROJET D'EXTENSION D'UN BATIMENT DE PRODUCTION DE MENUISERIES PVC ET ALUMINIUM

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

BOUVET MENUISERIES

Raison sociale

BOUVET MENUISERIES

N° SIRET

0 6 7 2 0 0 0 3 0 0 0 0 8 7

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

BOUVET

Prénom(s)

Patrick

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
n°39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement	39.b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher ou l'emprise au sol > 10 000m. : création d'une surface de plancher de 24 959 m <sup>2</sup>

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société BOUVET exploite à Longuenée-en-Anjou une usine dont l'activité principale est la production de menuiseries PVC et Aluminium (portes, fenêtres, persiennes, volets roulants, portes de garage, ...). L'entreprise projette de créer un nouveau bâtiment qui sera dédié à son activité de production aluminium. Il est prévu le déplacement de l'activité existante vers ce nouveau bâtiment; cela permettra de libérer de l'espace de stockage dans le bâtiment actuel. L'ensemble des équipements de l'activité aluminium seront transférés.

Le projet prévoit la création d'un bâtiment de 24 959 m<sup>2</sup> composé de :

- 2 lignes de production
- quais de livraison/expédition,
- nouveaux bureaux et locaux sociaux,
- nouveau transstockeur,
- un dispositif d'aspiration des poussières d'aluminium.

Le projet est couplé à une cession de 5 500 m<sup>2</sup> de parcelles.

Le projet fait objet d'un permis de construire.

Le projet prévoit la mise en place d'une installation de panneaux photovoltaïques en toiture (conforme à la réglementation environnementale).

#### 4.2 Objectifs du projet

Durant les 10 dernières années, croissance de 40 % du marché avec une proportion de plus en plus importante de menuiseries équipées d'un volet roulant. Après un déménagement difficile entre 2013/2015, nous n'avons pas voulu déménager l'extrusion dû au risque industriel important. De ce fait, et vu le développement du volet roulant, l'atelier initialement prévu pour l'extrusion est devenu l'atelier de volets roulants. Notre métier est la fabrication de menuiseries, en petite série et sur-mesure ; notion de produit totalement hors standard, avec des cadres dormant de dimensions totalement différentes et pouvant varier de 500 mm x 500 mm à 2600 mm x 5000 mm. Les cadres sont actuellement déplacés sur des chariots. Ces chariots de stockage intermédiaires de 8 à 15 cadres sont déplacés d'opération et opération de façon manuelle. Chaque cadre est pris manuellement du chariot vers le poste de travail, puis remis sur le chariot. Afin d'éviter ces manutentions importantes de cadres, aux dimensions de plus en plus grandes et de ce fait avec des poids élevés qui sont sources de TMS (troubles musculo-squelettiques) chez nos opérateurs, nous amènent à envisager une automatisation complète des flux et de remplacer ces chariots par de la transitique (déplacement, rangement, mise au poste automatisée et pilotée). La transitique, du fait de la grande variété de type de cadre, des dimensions et du poids, demande des structures nécessitant des surfaces importantes, bien supérieures à notre système actuel. De ce fait, la construction du nouveau bâtiment, entièrement dédié aux menuiseries en aluminium, permettra la mise en place d'un programme transitique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Actuellement, BOUVET dispose d'un foncier suffisant pour mener à bien son projet. En effet, en 2013 pour la création du bâtiment existant, BOUVET a fait une acquisition foncière de 20 ha, le projet ne nécessite donc pas l'achat de nouvelles parcelles.

Création d'un bâtiment de 24 959 m<sup>2</sup>

Déplacement des lignes de production de menuiserie en aluminium

Aménagement des zones de stockage dans le bâtiment existant (à valider)

Création d'une voirie faisant le tour de l'existant et du futur bâtiment

Création d'un atelier de charge

Mise en place d'un deuxième transstockeur

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

1- Réception des profils aluminium laqués, livrés en civières, long des profil 6 ml les profils sont livrés par référence et par couleur

Ces civières sont stockées en amont du transtockeur.

2- Dans cette partie nous effectuons un premier tri de façon à générer un lot de fabrication ce lot est composé de profil de références différentes et de couleurs différentes un lot est regroupé dans une même civière identifier, cette civière sera stockée dans le transtockeur.

3- Barretage : Appel de la civière par lot, puis assemblage de 2 profils alu coquilles extérieures et intérieures avec un noyau PVC sur des barreteuses, ces profils ainsi constitués sont stockés par lot dans une civière qui sera stocker dans le transtockeur, cette opération sera réalisée comme les point N°1 et 2 en amont du transtockeur.

NOUS PASSONS DE L'AUTRE COTE DU TRANSTOCKEUR

4- Débit profil par des centres d'usinage, un lot est appelé, les profils sont débités et usinés et mis en charriot, les 4 ou 5 profils qui composent un cadre sont rassemblés.

5- Assemblage les cadres sont assemblés sur des cadreuses horizontales par vissage ou sertissage.

6- Vitrage et pose des quincailleries les lots de cadres sont équipés de verres et quincailleries en ligne verres clipés et quincailleries vissées.

7- Pose des options : les cadres dormants peuvent être équipés de volets roulants.

Les opérations N°4,5,6 et 7 se font en ligne

8- Mise sur cadre les ouvrants sont mis dans les dormants.

9- Mise sur palettes les menuiseries finies sont rassemblées par commande et mise sur une palette.

10- La palette terminée est stockée dans la zone expédition.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'entreprise BOUVET dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 22/10/2012 (ANNEXE 8).

Le projet ne prévoit pas l'évolution du classement ICPE du site.

Le projet ne prévoit pas l'évolution du classement IOTA du site.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise globale de l'assiette foncière	199 884 m <sup>2</sup>
Emprise au sol bâtiment (projet)	24 959 m <sup>2</sup>
Emprise au sol bâtiments (totale future)	74 223 m <sup>2</sup>
Surface voiries, allées et stationnement imperméabilisés (projet)	14 405 m <sup>2</sup>
Surface voiries, allées et stationnement imperméabilisés (totale future)	55 175 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie : ZA LA CHEVALLERIE

Lieu-dit : parc de LA CHEVALLERIE

Localité : LONGUENEE-EN-ANJOU

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Les activités du site de BOUVET sont autorisées par l'Arrêté Préfectoral du 22/10/2012 (ANNEXE 8).  
Le projet a fait l'objet d'une enquête publique du 9 janvier au 10 février 2012.  
L'usine existante a été livrée en 2013.

Bâtiment de 49 238 m<sup>2</sup>  
Voiries + parkings existants de 40 770 m<sup>2</sup>  
Bassin réserve incendie de 8 000 m<sup>3</sup>  
Bassin de récupération des eaux d'incendie et bassin d'orage de 9 500 m<sup>3</sup>

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'une ZNIEFF de type I ou II. Les deux ZNIEFF les plus proches sont les suivantes (de type II) : - La vallée de la Mayenne (id:20150000) à 500m au nord du projet. - Forêt domaniale de Longuenée (id:20700000) à 3,5km à l'ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de montagne à proximité.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'APB au droit du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Longuenée-en-Anjou n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de BOUVET est assez éloigné d'espaces naturels. Les plus proches étant : - Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine à plus de 20 km au sud-est de la commune de Longuenée-en-Anjou, - La réserve naturelle régionale de Basses-Brosses et Chevalleries à environ 15km au sud de la commune de Longuenée-en-Anjou.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Longuenée-en-Anjou n'est pas couverte par un plan de prévention du bruit. La départementale n°775 est classée en catégorie 2 dans l'Arrêté Préfectoral du classement sonore du Maine et Loire. Une partie du site se situe dans le secteur affectés par le bruit des infrastructures routières.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Longuenée-en-Anjou possède une protection au titre des abords de monuments historiques : Le château du Plessis Macé (identifiant : 2001070003). Le projet ne se situe pas dans la zone tampon de ce site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Le site du projet d'extension a fait l'objet d'un diagnostic zone humide au sens de la réglementation en vigueur (volet habitat comprenant 2 placettes floristiques + volet pédologique comprenant 8 sondages à la tarière manuelle). Volet floristique : absence de ZH / Volet pédologique : non déterminant (ANNEXE 9).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention des risques inondations sur les Vals Oudon-Mayenne a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 6 juin 2005. Les zones inondables ne touchent pas les terrains du projet. Seuls les terrains en bord de Mayenne sont situés en zone
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	d'interdiction. (Source: Géorisques).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas sur un site ou sol pollué répertorié dans la base de données BASOL/BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone de répartition des eaux sur la commune.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de captage d'eau potable sur la commune.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site inscrit au droit du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est assez éloigné de zones NATURA 2000. Les plus proches sont les deux qui épousent les contours de la Mayenne: Les basses vallées angevines, aval de la Mayenne et prairies de la Baumette (FR5200630) à ~1,5km du site projet (Directive Habitats); ainsi que Les basses vallées angevines et prairies de la Baumette (FR5210115) à ~3,5km du site (Directive Oiseaux).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site classé sur la commune de Longuenée-en-Anjou. Néanmoins le Château de la Thibaudière ainsi que son parc sont des sites classés. Ils sont situés dans la commune voisine de Montreuil-Juigné.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment projet sera raccordé au réseau d'eau potable.  Les consommations d'eau du projet ne concernent que l'utilisation des zones de sanitaires. Soit une estimation de 640 m <sup>3</sup> / an (180 personnes x 15l/ personne/ jour).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la masse d'eau souterraine FRGG018 – Bassin versant de la Mayenne- Aquifère libre d'une superficie totale de 4 335 m <sup>2</sup> . Selon Infoterre, la profondeur de la nappe est autour de 20 - 70 m.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu pour permettre un bilan quasiment nul de déblais/remblais.  Décapage de terre végétale qui sera réutilisée sur le site : 17 786 m <sup>3</sup> . Déblais : 95 025 m <sup>3</sup> . Remblais : 101 689 m <sup>3</sup> .
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu pour permettre un bilan quasiment nul de déblais/remblais. Décapage de terre végétale qui sera réutilisée sur le site : 17 786 m <sup>3</sup> .
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais : 95 025 m <sup>3</sup> . Remblais : 101 689 m <sup>3</sup> .

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau AEP et au réseau d'assainissement communal existant.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un pré-diagnostic faune-flore a été réalisé au droit de la zone d'extension. Le seul enjeu très fort correspond à la présence du Grand Capricorne sur un chêne têtard présent dans une haie aux abords du site d'extension. Les autres enjeux recensés sont faibles à modérés. L'ensemble des haies seront conservées en l'état et mises en défens en phase travaux. Les mesures d'évitement et de réduction sont présentées dans l'annexe étude écologique (ANNEXE 9).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est assez éloigné de zones NATURA 2000. Les plus proches sont les deux qui épousent les contours de la Mayenne: Les basses vallées angevines, aval de la Mayenne et prairies de la Baumette (FR5200630) à ~1,5km du site projet (Directive Habitats); ainsi que Les basses vallées angevines et prairies de la Baumette (FR5210115) à ~3,5km du site (Directive Oiseaux).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles projet appartiennent à l'entreprise BOUVET et sont actuellement exploitées en terres agricoles. Les parcelles projets sont situées en zone UYd2 du Plu d'Angers Loire Métropole. Cette zone est dédiée à l'implantation d'activités économiques.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de risque technologique au droit du projet. Il n'y a pas d'établissement classé SEVESO dans le secteur dans un périmètre de 2 km. Il n'est pas répertorié de pollution de sol sur le site projeté (base de donnée BASOL/BASIAS).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant spécifiquement le site étudié, le dossier départemental des risques majeurs mentionne les risques naturels suivants : feu de forêt (forêt de Longuenée à l'ouest de l'agglomération), inondation, zone de sismicité 0 (faible). Transports de marchandises dangereuses (proximité de la RD775). Un plan de prévention des risques inondations sur les Vals Oudon-Mayenne a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 6 juin 2005. Les zones inondables ne touchent pas les terrains concernés par le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas une augmentation du trafic VL et PL. Le trafic est jugé négligeable au regard de la circulation sur l'axe de la RD775
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet respectera les prescriptions de son arrêté préfectoral au regard des valeurs limites à respecter dans les zones à émergences réglementées. Une nouvelle mesure de bruit sera effectuée après
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	projet Néanmoins, le site sera source de bruit pendant les travaux. Mesures : phasage des opérations et des horaires d'intervention définis et limités / pas de travaux de nuit / pas de démolition.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité du site n'est pas susceptible d'être à l'origine d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans une zone d'activité au sein de laquelle les activités actuelles ne sont pas à l'origine de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne sera pas équipé d'enseignes lumineuses. Les éclairages prévus autour du projet seront dirigés vers le bas, au plus proche des zones de voiries et des zones de travail.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage sera sur détection ou horloge, prévu en fonctionnement uniquement aux heures de travail, quand il y en a la nécessité.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées : Sanitaire - raccordées au réseau communal / Industrielles - absence / Les EP de voiries et de toitures seront collectées par des réseaux distincts et acheminées vers le bassin de
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	réception. Les eaux pluviales seront traitées par un séparateur à hydrocarbure à l'aval. Un régulateur de débit sera installé et assurera un rejet à débit limité à 2 L/s/ha vers le ruisseau (ANNEXE 10).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'engendrera pas d'eaux usées industrielles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera seulement des déchets non dangereux dans des quantités déjà émises par les lignes existantes qui sont simplement transférées : chute de profilés aluminium DIB Emballage  Les déchets sont envoyés en filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment projet sera construit dans la continuité de l'existant et en accord avec l'architecture existante. Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine culturel, architectural et archéologique.  Une schématique 3D exposant l'intégration paysagère est jointe en ANNEXE 11, ainsi que la palette végétale des plantations prévues en ANNEXE 12.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles projets sont situés en zone UYd2 du Pluï d'Angers Loire Métropole. Cette zone est dédiée à l'implantation d'activité économiques. L'entreprise BOUVET est propriétaire des terrains qui étaient jusqu'ici exploités en terre agricole.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Après consultation du site de la DREAL des Pays de la Loire, 2 dossiers cas par cas ont été déposés sur la commune de Longuenée-en-Anjou ces 3 dernières années :

- Création d'un forage sur exploitation agricole pour prélever de l'eau pour l'irrigation des plantations de fruitiers au goutte à goutte : dispense d'étude d'impact signée le 20 octobre 2021- M. Quentin OGER. projet situé à 600 mètres du site d'extension
- Forage pour exploitation de maraîchage diversifié - Les Jardins de Bellevue : dispense d'étude d'impact signée le 9 février 2022. projet situé à 900 mètres du site d'extension.

Au regard de la distance et de la nature des deux projets de forage, les incidences du projet d'extension de BOUVET ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec les incidences des projets de forage. Aucun prélèvement d'eau souterraine n'aura lieu.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Maîtrise du risques incendie (Présentation des modélisations Flumilog dans le dossier de porter à connaissance).
  - Mise à jour de la note hydraulique permettant d'actualiser les calculs D9/D9A et les volumes d'eau pluviale à réguler. Validation de la disponibilité de volume dans les bassins existants (voir annexe note hydraulique).
  - Mesure d'évitement et de réduction prises en compte pour limiter les impacts sur les enjeux écologiques (voir ANNEXE 9).
  - Conservation de l'ensemble des haies
  - Gestion raisonnée des éclairages
  - Adaptation du calendrier des travaux aux cycles biologiques
  - Rejet d'une partie des eaux pluviales de toiture vers un exutoire alimentant une zone humide potentielle, situé en aval sur les berges du Choiseau --> transparence hydraulique vis-à-vis de l'alimentation de la zone humide (ANNEXE 10).
  - Absence de production et de rejets d'eaux industrielles.
-

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

**i** Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du projet et des mesures mise en place, il n'est pas jugé nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le maître d'ouvrage a pris en compte l'aspect environnemental existant en travaillant le projet de façon à conserver des éléments paysagers et sensibles.

Les activités du site engendrent uniquement des rejets d'eaux sanitaires et pluviales (ces dernières seront traitées et régulées).

En outre, le site du projet est situé dans une zone d'activité économique et ce dernier est conforme à la vocation de la zone. Enfin le projet fera l'objet d'un dossier de porter à connaissance ICPE. Le bilan de classement ICPE du projet est présenté en ANNEXE 13.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANNEXE 8 : ARRETE PREFECTORAL D'AUTORISATION	<input checked="" type="checkbox"/>
2	ANNEXE 9 : ETUDE ECOLOGIQUE FAUNE-FLORE-ZONE HUMIDE	<input checked="" type="checkbox"/>
3	ANNEXE 10 : NOTE HYDRAULIQUE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET INCENDIES	<input checked="" type="checkbox"/>
4	ANNEXE 11 : INSERTION PAYSAGERE	<input checked="" type="checkbox"/>
5	ANNEXE 12 : PALETTE VEGETALE ANNEXE 13 : BILAN DE CLASSEMENT ICPE	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)